



# Filière C.A.P.A. par apprentissage

## Aménagement (Travaux paysagers)

### Objectifs

- Acquérir les savoir-faire pour devenir un ouvrier qualifié capable d'exécuter des travaux d'aménagement paysager ou d'entretien de l'espace rural décidés par le responsable d'équipe au sein des collectivités locales ou territoriales, syndicats intercommunaux, associations de protection de la nature, etc., ou chez des entrepreneurs paysagistes.

### Conditions d'accès

- Admission des jeunes entre 16 et 25 ans. Les élèves sortant d'une classe de 3<sup>e</sup> n'ont pas d'obligation d'âge minimum. Un entretien de motivation avec l'établissement est souhaitable. L'inscription définitive dépend de la signature d'un contrat d'apprentissage.

### Organisation

- Le cycle de formation se déroule sur 2 ans. La présence des apprentis au centre de formation est obligatoire à raison de 13 semaines par année scolaire. Le reste du temps, les apprentis travaillent chez un maître d'apprentissage. L'horaire hebdomadaire (au centre ou en entreprise) est de 35 h.

### Parcours de formation au centre

- Le référentiel de formation comprend 8 unités capitalisables (U.C.) Le tableau ci-dessous donne les horaires hebdomadaires moyens.

*Modules d'enseignement général*

UC 2 : Mathématiques	4 h
UC 4 : Expression, communication (français)	4 h
UC 51 : Sciences humaines et sociales, instruction civique	3 h
UC 7 : Education physique et sportive	2 h

*Travail personnel* 4 h

*Modules techniques*

UC 52 : Technique professionnelle, rapport de stage	2 h
UC 12 : Technique professionnelle à dominante pratique	3 h
UC 11 : Technique professionnelle à dominante théorique	10 h

*Module spécifique*

UCARE (unité capitalisable d'adaptation régionale et à l'emploi) : réalisation et entretien d'un dallage ou d'un ouvrage intégrant bois et maçonnerie dans l'environnement	3h
--	----

### Examen

L'attribution du CAPA dépend de la réussite aux épreuves des 8 UC réparties sur l'ensemble de la formation. Il n'y a pas d'épreuves terminales

- Taux de réussite : 80% (moyenne sur 3 ans).

### Débouchés, poursuite d'études

- Vie active :
  - Emploi d'ouvrier paysagiste ou employé communal « espaces verts ».
- Poursuite d'études :
 

Pour les apprentis ayant eu de bons résultats au CAPA et ayant manifesté une motivation pour une poursuite d'études :

  - Baccalauréat professionnel « Travaux paysagers » ;
  - Brevet professionnel de niveau IV dans la même option.

